

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GENERALE

**RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Délibération : 03.2018.008

Transmis en préfecture le :

23 mars 2018

Séance du : 20 mars 2018

Compte-rendu affiché le 23 mars 2018

Date de convocation
du Conseil Municipal : 14 mars 2018

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,
Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (à partir de la délibération
03.2018.014), François VURPAS (absent à
partir de la délibération 03.2018.018), Marie-
Paule GAY, Yves GAVault (à partir de la
délibération 03.2018.017), Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, Lucienne DAUTREY, Olivier
BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Lucienne
DAUTREY à Fabienne TIRTIAUX, Olivier
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance ***

RAPPORTEUR : Monsieur Christian Arnoux

La Métropole de Lyon a assuré en 2016 aux 1 354 476 habitants, répartis sur 59 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2016 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil métropolitain, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

Priorité en matière de gestion des déchets, la réduction à la source des déchets se renforce sur le territoire de la Métropole. Des initiatives locales, citoyennes et entrepreneuriales essaient. La Métropole de Lyon s'inscrit dans ce mouvement en tant que collectivité pilote de projets avec son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), en partenariat avec l'ADEME. Ce dernier est arrivé à son terme en 2015. À partir d'un nouveau PLPDMA, la Métropole relancera solidement les actions dans ce domaine.

La Métropole est compétente pour assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. L'arrêté du Président de la Métropole pris le 28 janvier 2016 définit les principes en vigueur pour collecter ces déchets.

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés augmente de +1,2 % entre 2015 et 2016 (+ 6 321 tonnes), évolution qui est liée à l'augmentation de la population.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (déchets collectés dans les bacs gris) a diminué de - 0,5 % entre 2015 et 2016. Cette évolution participe à la baisse de - 4,4 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2016.

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement, les dépenses de personnel métropolitain directement affecté à la collecte et au traitement des déchets ainsi que les frais de structure (amortissement, entretien des bâtiments...). En 2016, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 146,2 M€, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2015.

Pour information, en 2016, ce sont 212,30 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint Genois qui ont été collectés, soit - 1,9 % par rapport à 2015 pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 228,6 kg./hab.

Ainsi pour Saint-Genis-Laval, 49,21 kg d'emballages triés par habitant ont été collectés (52,21 en 2015, soit - 5,7%) contre 47,3 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon. La qualité du tri de la commune est qualifiée de moyenne.

Enfin, afin d'optimiser le recyclage du verre, des diagnostics ont été réalisés sur 16 communes dont Saint-Genis-Laval afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements. De plus, la Commune s'est engagée comme 31 autres Villes dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Ainsi ces mesures ont déjà permis d'augmenter la quantité de verre collectée sur 2016 de 1,8 %, passant de 22,57 à 22,99 kg de verre en moyenne par Saint Genois contre 21,5 kg sur l'ensemble du Grand Lyon.

En 2016, des actions visant à dynamiser la collecte du verre ont continué à être menées sur le territoire.

La Métropole de Lyon a poursuivi l'opération des « trophées du Verre ». Chaque année, la Commune enregistrant la meilleure progression de recyclage du verre est récompensée. En 2016, Feyzin, Lyon 7 et Saint Genis-les-Ollières ont reçu le trophée du verre.

Un exemplaire du rapport 2016 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après avoir entendu l'exposé de Christian ARNOUX

LE CONSEIL PREND ACTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER

